

COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS

Section SPORTIVE

ADDITIF au procès verbal de la réunion du 14 novembre 2018

- **Match AS PROUZEL – SC CONTY/LOEUILLY, féminines à 7 du 14/10/2018**

Réserves de PROUZEL sur la qualification et la participation des joueuses mutées de CONTY/LOEUILLY, recevables en la forme.

Sur le fond après vérification il s'avère que CONTY/LOEUILLY qui a aligné cinq joueuses mutées était en infraction avec les dispositions du règlement du championnat à 7 féminins. En conséquence la commission donne match perdu par pénalité à CONTY/LOEUILLY et homologue la rencontre comme suit :

PROUZEL – CONTY/LOEUILLY 3-0 avec retrait de un point.

La somme de 30€ sera mise au débit du compte de CONTY/LOEUILLY

**Le Président,
JM Warmé**